

GERS : villages & villes fleuries

campagne 2017



GERS : villages & villes fleuries

Créé en 1959, le label des **Villes et Villages Fleuris** a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes. Il récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie.

Les chiffres clés nationaux (2015)

10 032 communes ont fait acte de candidature au label Villes et Villages Fleuris - Ce qui représente 27 % des communes existantes

77 % d'entre elles sont des communes de moins de 3 000 habitants

4 509 communes sont labellisées et détentrices du panneau « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri »

Ouvert à toutes les communes du département, l'inscription au concours est gratuite.



Ce concours est organisé par le **CDT Destination Gers** pour le compte du Conseil Départemental du Gers, avec la collaboration du CAUE, du Service Environnement et Tourisme du Conseil Départemental, et avec la participation active des membres du jury (techniciens espaces verts, élus, structures départementales, conseil départemental, professionnels du tourisme...).

Cette action est inscrite comme une action forte de l'agenda 21 du département. Ce concours s'inscrit également dans la Démarche **Terra Gers** marque déposée par le CDT Destination Gers qui intègre toutes les actions sur le thème du tourisme et qui rend lisible une offre qualifiée répondant et s'organisant autour des valeurs du Développement Durable, respect de l'environnement et de la nature. Il s'inscrit également dans le cadre du référentiel des Stations Vertes.

C'est l'occasion pour une commune de valoriser le travail mené et ainsi de dynamiser l'action des bénévoles, élus et agents de la commune pour l'amélioration du cadre de vie communal.

De façon générale, sont primés tous les efforts contribuant à l'image d'un département du Gers accueillant et fleuri.

Pour l'édition 2017, 68 communes ont participé.

Les communes sont « classées » en 5 catégories concernant le nombre d'habitants et d'appartenance à un pays.

Communes sont détentrices du panneau « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri ».

14 Communes sont classées;

4 fleurs : Auch, Blaziert, Ordan-Larroque et Lectoure.

2 communes sont classées 3 fleurs : Castin et Roques.

4 sont classées 2 fleurs : Castelnau-Barbarens, Condom, Fleurance, Montréal du Gers.

4 sont classées 1 fleur : Eauze, Castéra-Lectourois, Fourcès et Marciac

Fleurs 2017 :

<https://www.lejournal dugers.fr/article/24338-gers-villages-villes-fleuries>

1ère fleur EAUZE, 4ème fleur AUCH, confirmation 4ième fleur pour BLAZIERT et LECTOURE.

Prix d'encouragement : BASCOUS, BEZOLLES, CASTELNAU/L'AUVIGNON, LAGARDERE, LARROQUE-ENGALIN, LE HOUGA, LIGARDES, LUPIAC, MOUCHAN, NOULENS, ROQUEPINE, SAINT-ARAILLES, SAINGT-PUY, DURAN, JEGUN, LASSERAN, LAVARDENS, LE BROUILH-MONBERT, LOURTIES-MONBRUN, MONTAUT-LES-CRENEAUX, MONTESQUIOU, MIELAN, MIREPOIX, ORNEZAN, PAVIE, SAINTE-DODE, LADEVEZE-RIVIERE, SABAZAN, SAINT-MONT, VILLECOMTAL, AVEZAN, ESTRAMIAC, GIMBREDE, L'ISLE-BOUZON, L'ISLE-JOURDAIN, LAMOTHE GOAS, LA ROMIEU, LOMBEZ, MAS D'AUVIGNON, MONFERRAN-SAVES, PUJAUDRAN, SAINT-ELIX D'ASTARAC, SAMATAN, SAINT-CLAR, SIMORRE, SOLOMIAC.



L'hémicycle copieusement garni par les lauréats 2017



EAUZE première fleur



CASTIN 3 fleurs.



AUCH 4ème fleur.



LUPIAC ; valorisation de la route équestre d'Artagnan.



LOURTIES-MONBRUN prix d'encouragement pour la préservation de la biodiversité.



ST CLAR prix d'encouragement pour la valorisation de la biodiversité.